

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 22 AVRIL 2021

Programme de rénovation énergétique ACTEE

La FNCCR lance un sous-programme dédié aux économies d'énergie et d'eau dans les piscines publiques

60 % des 3 400 piscines publiques en France ont plus de 30 ans. Elles occupent souvent l'un des premiers postes de dépense énergétique des équipements publics. Cependant, il existe des solutions efficaces pour économiser l'énergie et l'eau dans les piscines, notamment en isolant les bâtiments et en adoptant une gestion fine de la régulation thermique des structures et des bassins.

Dans la continuité du dispositif ACTEE, qui a déjà permis d'initier des centaines d'opérations de rénovation énergétique en France, la FNCCR lance le sous-programme national ACT'EAU dédié à l'efficacité énergétique des équipements aquatiques publics.

Un patrimoine vieillissant et gourmand en énergie

Les équipements aquatiques sont des espaces structurants d'un territoire où différents usagers (grand public, scolaires) se rencontrent. Divers usages (loisir, sport) sont regroupés au sein de ces équipements fortement règlementés où plusieurs impératifs permanents demeurent, tels que la maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien d'une qualité de service pérenne. Plus de 3 400 établissements aquatiques publics en France sont marqués par une ancienneté remarquable : plus de 60 % des piscines publiques françaises ont plus de 30 ans (chiffre 2012) et nécessitent, de fait, des efforts de modernisations conséquents. Avec une consommation allant jusqu'à 2 800 kWh/m²/an, les charges de fonctionnement de ces établissements constituent un budget lourd pour les collectivités. Il est toutefois possible de maîtriser ces dépenses en mettant en œuvre des actions d'économie d'eau et d'énergie.

Soutenir les gestionnaires de piscines dans leur stratégie de rénovation

Pour répondre à ces enjeux et, au regard de la réglementation éco-tertiaire (fixant des objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics tertiaires aux échéances 2030, 2040 et 2050), la FNCCR, porteuse du programme ACTEE, lance ainsi le sous-programme d'accompagnement ACT'EAU. Visant prioritairement les espaces aquatiques (piscines et centres aquatiques) de plus de 25 ans et les sites couverts et mixtes au regard des potentiels d'économie réalisables, ce sous-programme fonctionne par une approche double et complémentaire :

- Accompagner financièrement la réalisation d'études techniques et de missions d'AMO : les spécificités des piscines et des espaces nautiques imposent d'orienter intelligemment la collectivité vers des programmes d'action cohérents pour assurer les économies d'énergie et d'eau. Le programme ACT'EAU assure une partie du financement de ces études pour créer un effet levier et encourager le passage à l'acte de la collectivité vers la rénovation ;
- Financer la formation des agents techniques et administratifs des sites pour engager une montée en compétence spécifique en interne.

En cohérence avec la vision d'accompagnement portée par la FNCCR et le programme ACTEE, des ressources (guides, fiches, MOOC, vidéos de retours d'expériences, modèles de cahiers des charges) seront produites tout au long du déroulement du sous-programme jusqu'en avril 2023 et mises à disposition des collectivités via le site ACTEE.

Pour bénéficier de ce soutien, les collectivités doivent déposer leur dossier de candidature auprès de la FNCCR.

Pour en savoir plus à propos de ce sous-programme dédié aux équipements aquatiques et retirer un dossier de candidature, rendez-vous sur : www.programme-cee-actee.fr

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique.